

Séance du 13 MAI 2022

L'an deux mille vingt deux

et le 13 mai

à 19 heures 00

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, de ses séances,

sous la présidence de : M. MAINGUY

Présents : Mmes, MM., MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GLEIZES, GUION, MAGNAUDEIX, WECKSTEIN

Absents : GILLET (pouvoir P. CARRIER), LE LAN-LE LUYER (Pouvoir P. MAINGUY), LOCHON (pouvoir M. WECKSTEIN), VAUZOU (Pouvoir C. GLEIZES), INIGO (pouvoir M-M MAGNAUDEIX)

A été nommé secrétaire : Mme ANDRIEUX

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13

Date de la convocation
07/05/2022

Date d'affichage
07/05/2022

Objet de la Délibération

VENTE DE TERRAIN COMMUNAL PRINCIPE – DL 16/2022

M. le Maire rappelle au conseil municipal qu'un chemin « piéton » longe certaines propriétés de la rue du Cailloutin et de la rue Etienne Parmentier. Ce chemin n'a plus lieu d'être, vu qu'il n'est pas utilisé et peu praticable. M. le Maire propose au conseil de faire une offre de vente aux riverains mitoyens de ce chemin. Une demande a été transmise aux services des domaines afin d'estimer le prix du m².

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le principe de vente de cette parcelle en plusieurs lots.

Le Maire, Pascal MAINGUY

